

FICHE PASSERELLE SECTEUR TRIE

Inscription prévue ☐ SEPTEMBRE ☐ JANVIER

ENFANT

Sexe ☐ Garçon ☐ Fille

NOM Prénom Date de naissance/...../.....

Lieu

Adresse

Code Postal Ville

Personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle ou ayant un droit de garde :

Nom, Prénom, Tél :

Nom, Prénom, Tél :

ECOLES DEMANDEES

ECOLE MATERNELLE :

- ☐ Bonnefont
☐ Ecole du Pays de Trie
☐ Villembits

ECOLE ELEMENTAIRE :

- ☐ Ecole du Pays de Trie
☐ Sère-Rustaing
☐ Tournous-Darré

Classe :

Décision du MAIRE de la commune de Résidence : (pour les élèves résidant hors Territoire Trie et Magnoac)

NOM Prénom

Adresse N° de Tél :

Code Postal Ville

☐ Favorable ☐ Défavorable Date et signature :

Observations éventuelles :

Décision du PRESIDENT de la Communauté de Communes concernée **si celle-ci possède la compétence « ECOLES »** (pour les élèves résidant hors Territoire Trie et Magnoac)

NOM Prénom

Adresse N° de Tél :

Code Postal Ville

☐ Favorable ☐ Défavorable Date et signature :

Observations éventuelles :

L'avis favorable engage la commune à verser des frais de scolarisation conformément à la législation en vigueur.
Pour l'année scolaire en cours, le coût est de 620 € pour la classe Maternelle, et 520 € pour la classe Primaire.
Nous attirons votre attention : suite à la fusion, ces montants peuvent être modifiés en cours d'année.

Décision de la Commission Ecole :

☐ Favorable ☐ Défavorable Date Signature :

**Prise en compte de l'inscription de l'élève par l'enseignant après acceptation de la Commission Ecole
et /ou de la Communauté de Communes concernée :**

Date Signature :